

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 09 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 09 juin, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Etaients présents les conseillers d'agglomération suivants

ANDRÉ-LANDAIS Catherine, BACHIR Anne, BATARD Guillaume, BERTRAND Jean-Yves, BEUGNET Sébastien, BILLAUX Béatrice, BONINO Emilie, BONNEAU Pascal, BOUILLENNEC Rachel, BOURGES Yann, BOUTIER Yvon, BRICAGE Henry, BRIER Sandrine, BRISSONNEAU Alix, CADUDAL Véronique, CALLONNEC Claude, CARMIGNAC Yannick (*suppléant*), CHAMPAGNE Xavier, CHAPPÉ Fanny, COLLET Philippe (*suppléant*), CONNAN Gildas, COZLER Véronique, DANIEL Anne-Yvonne, DOYEN Virginie, DOTTIN Alain (*suppléant*), DUMAIL Michel, ÉCHEVEST Yannick, GARREC Loïc, GAUTIER Guy, GUÉNÉGOU Ludovic, GUERVILLY Olivier, HENRY Joël, HERVÉ Gildas, JOBIC Cyril, KERLOGOT Yannick, LE BARS Yannick, LE BÉGUEC Marilyse, LE BIHAN Christophe, LE BLÉVENNEC Gilbert, LE COTTON Anne, LE COUSTER Éric, LE FOLL Marie-Françoise, LE GOAZIOU Anthony, LE GOFF Philippe, LE GRAËT Anthony, LE GRAËT Carole, LE JANNE Claudie, LE LAY Tugdual, LE MARREC François, LE MEAUX Vincent, LE MEUR Frédéric, LE PESSOT Damien, LE VAILLANT Gilbert, LEBRETON Bruno, LOUIS Guillaume, LOYER Isabelle, LOZAC'H Claude, MALINAS Damien, MARCHAND Cinderella, NABUCET Yves (*suppléant*), NICLOUX Marie-Christine, NOGÉ Bruno, PAGNY Gilles, PARISCOAT Dominique, PINEL Clarisse, PRIGENT Christian, QUÉRÉ Yann, ROLLAND Véronique, ROPERS Daniel, SANZ Myriam, TANGUY Béatrice, TERTRAIS Isabelle, VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

CHARLES Olivier à JOBIC Cyril ; CLEC'H Vincent à LOZAC'H Claude ; CORBEL Samuel à GAUTIER Guy ; CORREZE Patricia à PAGNY Gilles ; ÉTRILLARD Cécile à Fanny CHAPPE ; GIUNTINI Jean-Pierre à VIBERT Richard ; KERBAUL Etienne à ROPERS Daniel ; PICART Olivier à BRIER Sandrine

Conseillers d'agglomération - absents

KERROGUES Joanne ; LARVOR Yannick ; O'CONNOR Nathalie ; PRIGENT Jean-Paul.

Nombre de conseillers en exercice : 85 Titulaires - 41 suppléants

Présents	73
Procurations	08
Votants	81
Absents	04

DEL2026-06-227 ACTUALISATION DES REDEVANCES DES SITES ET MAISONS NATURE DE L'AGGLOMERATION

Considérant que pour chaque Site et Maison Nature dont l'Agglomération est propriétaire ou pour lequel elle agit comme telle, des Conventions d'Occupation Temporaire (COT) du domaine public peuvent être mises en place, après publication d'un avis de publicité ;

Considérant que dans le cadre de la gestion de son patrimoine, l'Agglomération doit fixer des tarifs à appliquer dans ces COT et que pour déterminer ces tarifs, il est tenu compte de la prise en charge ou non des dépenses de fluides par l'occupant et de la nature du site ;

Considérant que pour chaque site dont le tarif aura été défini, le montant de la redevance sera indexé annuellement au 1^{er} janvier de chaque année civile, de plein droit sans qu'il soit besoin d'une notification préalable et que ce montant sera réévalué proportionnellement et conformément aux taux d'indice de référence des loyers définis par l'INSEE, pour la période de référence du troisième trimestre de chaque année ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Décide d'approuver les montants des redevances présentés ci-dessous et les modalités de révision annuelle pour le Centre Forêt Bocage, le Centre Régional d'Initiation à la Rivière et le Palacret :

CENTRE FORET BOCAGE		
Redevances, charges non comprises (à régler par l'occupant)		
Type de surface	Prix m ² / an	Prix m ² / mois
Toutes surfaces	15,27 €	1,27 €

CENTRE REGIONAL D'INITIATION A LA RIVIERE		
Redevances, charges non comprises (à régler par l'occupant)		
Type de surface	Prix m ² / an	Prix m ² / mois
Toutes surfaces	15,27 €	1,27 €

LE PALACRET	
Redevances, charges comprises et accès aux espaces communs	
Type de surface	Prix
Bureau / vestiaire	7,51 € / m ² / mois
Espace stockage / atelier / garage	4,46 € / m ² / mois
Box	1,03 € / m ² / mois
Bureau seul au sein du moulin	23,77 € / m ² / mois
Salles / hébergement	0,369 €/m ² /mois

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le secrétaire de séance,
Guillaume LOUIS